## À SAISIR



Smartphone Galaxy A17 4G 128GO . Processeur hélio G100 . Octa core à 2.2 GHz . Batterie 5000 mAh Existe en différents coloris . Garantie légale 2 ans



**VENDREDI 5, SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 DÉCEMBRE** 

**MONTANT DE LA** 



## REMBOURSÉ\* SOIT 16,67% DU PRIX TTC EN BON D'ACHAT JUSQU'À 200€

Sur les smartphones et les écouteurs des marques citées ci-dessous

## SAMSUNG

Galaxy (Hors Galaxy A17) et Galaxy Buds

## **Apple**

Iphone (Hors Iphone 16) et Airpods

\*OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Remise versée en bon d'achat qui se calcule sur le prix TTC (toutes taxes comprises) des produits concernées par l'affre soit une remise de 16,67% pour les produits soumis à une TVA de 20% dans la limite de 200 €. Offre valable une seule fais par personne et par foyer pendant la durée de l'opération, du vendredi 5 au dimanche 7 décembre 2025 inclus. Liste des hypermarchés Carrefour participants sur carrefour. Financier à la dimanche 21 décembre 2025 inclus, dans vas hypermarchés Carrefour, pour tout ochat égal ou supérieur à leur valeur, hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Locations de Véhicules, Carrefour Occasion). Bon d'achat utilisable en une seule fois ; ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel. Si vous demandez le remboursement du ou des produit(s) achetés (en vous référant à l'engagement «le droit de changer d'avis») vous ayant permis d'acquérir le bon d'achat, ce bon d'achat, ou sont montant réajusté au prix final d'achat, devra être restitué dans votre hypermarché Carrefour.

Les produits du rayon Électroménager et Multimédia ne sont pas disponibles dans les magasins suivants: 67 Limoges Boisseuil - 91 La Ville du Bois.

Les produits Multimédia ne sont pas disponibles dans les magasins suivants : 10 La Chapelle St Luc - 13 Le Merlan - 26 Montelimar - 29 Plouzané - 30 Beaucaire - 32 Auch - 33 Lespaire - 41 Romorantin - 51 Reims Cernay - 59 Armentières - Condé sur L'Escaut - 62 Calais Mivoix/St Martin Au Laert - 64 Bayonne/St Jean de Luz - 76 Fecamp - 77 Champs S/Marne / Montereau - 78 Limay - 83 Draguignan - 84 Avignon - 85 Roche sur Yon - 89 Sens Maillot - 93 Aubervilliers

1 Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres.